



Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

COMMUNIQUÉ

Retraites : Les fonctionnaires territoriaux... oubliés !

La prochaine réforme des retraites vise à mettre en place un système « universel » dans lequel tous les français disposeront des mêmes règles. Oui....mais ??? La Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale (FA-FPT) estime que les 2 millions de fonctionnaires territoriaux sont oubliés !

L'âge de la retraite est annoncé à 64 ans, alors que l'âge moyen actuel de départ à la retraite des fonctionnaires territoriaux est de 61 ans et 5 mois.

La FA-FPT n'a, à ce stade, pas confirmation qu'en cas de carrière longue un agent territorial pourra encore partir plus tôt et ce, sans décote.

En ce qui concerne la catégorie active, notamment des policiers municipaux et sapeurs-pompiers professionnels, la FA-FPT n'a pour l'instant que des promesses. Rien de clair ne ressort des annonces gouvernementales.

Les autres agents des catégories insalubres et actives disparaissent. La FA-FPT s'inquiète de les voir être affectés au compte personnel de prévention (C2P), actuellement en vigueur dans le privé. La « catégorie insalubre », aurait le droit de partir à la retraite deux ans plus tôt contre 10 ans actuellement.

Quant à l'intégration des primes dans le calcul de la pension des fonctionnaires pour compenser le calcul de la retraite sur toute la carrière, la FA-FPT rappelle que le régime indemnitaire est très variable dans la fonction publique territoriale. Les agents des petites collectivités n'en sont pas bénéficiaires. La nouvelle règle va leur être de fait, défavorable et renforcer les inégalités.

Enfin, la FA-FPT s'inquiète des retraites des femmes. La majoration de 5 % de points par enfant, prévue dès le premier (et 2 % à partir de 3 enfants) n'est pas une avancée pour toutes les agentes. Deux trimestres sont actuellement attribués aux mamans fonctionnaires et 10 % de bonification dès le 3e enfant pour le père et la mère. La FA-FPT voit une difficulté dans ce nouveau système, où la majoration serait attribuée soit à la mère soit au père, en cas de séparation des conjoints.

La Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale (FA-FPT) appelle à une mobilisation massive le 09 janvier pour que les agents territoriaux soient enfin pris en considération.

Contact presse : Martine GRAMOND-RIGAL
Présidente de FA-FPT
Tel : 06.65.64.17.71



FA-FPT

96 rue Blanche

75009 PARIS

Tel : 01 42 80 22 22

E-mail : secretariat@fafpt.org

Site internet : <http://www.fafpt.org>

A la FA un autre syndicalisme est possible !